

Bonjour à vous RTF du secteur jeunesse,

Vous avez reçu la semaine dernière le communiqué portant sur les mesures de soutien aux RI-RTF annoncées par le Gouvernement du Québec, le 30 mars 2020. Ces mesures financières visent à soutenir les ressources dans le contexte de la pandémie que nous vivons actuellement.

En vue de leur actualisation, nous vous acheminons aujourd'hui des informations supplémentaires et le document suivant:

-Formulaire 1 : Formulaire d'autorisation que doivent remplir les RTF pour obtenir le remboursement de dépenses exceptionnelles qu'elles engagent en raison de la COVID-19.

Au verso du formulaire, vous trouverez la trajectoire ou la façon de faire pour actualiser cette demande, étape par étape.. En cas de questionnements, veuillez contacter votre intervenant qualité (intervenant ressource).

Par ailleurs, des mesures permettant aux RTF d'obtenir des indemnités pour les frais d'embauche d'un remplaçant compétent qu'elles doivent défrayer en raison de la pandémie de la COVID-19 sont également prévues.

Nous vous invitons à contacter par téléphone votre intervenant qualité pour lui présenter verbalement, dans un premier temps, vos demandes éventuelles d'indemnisation à ce chapitre.

Nous vous remercions de votre précieuse et habituelle collaboration,

Cordiales salutations

Marie-Eve Jalbert

Chef de programme RI-RTF jeunesse par intérim

Programme jeunesse

Centre intégré de santé et de services sociaux
de Chaudière-Appalaches

100, Mgr Bourget, Lévis, QC G6V 2Y9

Tél.: 418-837-1930, poste 2628

marie-eve_jalbert@ssss.gouv.qc.ca

www.cisss-ca.gouv.qc.ca